

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 17 juillet 2015 nommant les membres du
Conseil supérieur de l'éducation permanente. - Extrait**

A.Gt 28-02-2018

M.B. 05-04-2018

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil de l'éducation permanente sont apportées les modifications suivantes :

1° au § 1^{er}, 1°, le premier tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- M. Frédéric LIGOT comme membre effectif pour l'ASBL Centre d'Information et d'Education populaire et Mme Virginie DELVAUX comme membre suppléant, pour l'ASBL Centre d'Information et d'Education populaire» ;

2° au § 1^{er}, 2°, le premier tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Laurence BLESIN comme membre effectif pour l'ASBL Formation Education Culture et M. BUNCKENS comme membre suppléant pour l'ASBL ALTEO (Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées)» ;

3° au § 1^{er}, 2°, le deuxième tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Suzel TIERNY comme membre effectif pour l'ASBL ASPH - Espace séniors et Mme Elise DEROITTE comme membre suppléant pour l'asbl Action et Recherche Culturelles» ;

4° au § 1^{er}, 2°, le troisième tiret remplacé par la disposition suivante :

«- M. Marc FICHERS comme membre effectif pour l'ASBL Nature et Progrès et Mme Aurélie WILLEMS comme membre suppléant pour l'ASBL GRACQ» ;

5° au § 1^{er}, 2°, le quatrième tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- M. Christian BOUCQ comme membre effectif pour l'ASBL Etopia et Mme Nadège ALEXANDRE comme membre suppléant pour l'asbl Education Santé Société» ;

6° au § 1^{er}, 2°, le cinquième tiret est remplacé par la disposition suivante :

«Mme Lucie GODERNIAUX comme membre effectif pour l'ASBL Université des Femmes et Monsieur Jean-François PONTEGNIE comme membre suppléante pour l'ASBL Espace Citoyen» ;

7° au § 1^{er}, 4°, le premier tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- M. Daniel SOUDANT comme membre effectif pour l'ASBL Clara et M. Omar MARHAOUI comme membre suppléant pour l'ASBL Clara» ;

8° au § 1^{er}, 5°, le deuxième tiret est remplacé par la disposition suivante :

«- Mme Axelle FISCHER comme membre effectif pour l'ASBL Commission Justice et Paix et M. Baptiste DE REYMACKER comme membre suppléant pour l'ASBL Culture et Démocratie» ;

9° au § 1^{er}, 6°, le premier tiret est remplacé par la disposition suivante :
«- Mme Mélanie PAPIA comme membre effectif pour l'asbl INCLUSION et Mme Elise JACQUEMIN comme membre suppléant pour l'ASBL Miroir Vagabond ;

-Madame Emmeline ORBAN comme membre suppléant pour l'asbl Plateforme francophone pour le Volontariat» ;

10 ° au § 2, les trois tirets sont remplacés par les dispositions suivantes :
«- Mme Olivia SWARCBURT comme membre effectif pour l'ASBL Rencontre des Continents et Mme Alice NORMAND comme membre suppléant pour l'ASBL Rencontre des Continents ;

- Mme Magali MINEUR comme membre effectif pour l'ASBL Maison du Conte et Mme Christine ANDRIEN comme membre suppléant pour l'ASBL Maison du Conte ;

- Mme Cindy JADOT comme membre effectif pour l'ASBL SCRIPTALINEA».

Article 2. - A l'article 3 du même arrêté, le quatrième tiret est modifié comme suit :

«M. Christian BOUCQ».

Article 3. - Conformément à l'article 30, dernier alinéa, du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente, chaque nouveau membre désigné achève le mandat de celui qu'il remplace.

Article 4. - La Ministre en charge de l'éducation permanente est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 28 février 2018.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de la Culture et de l'Enfance,

A. GREOLI